

INFORMATIONS AUX HABITANTS

1. REPRISE DE LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS A FIN D'ANNEE.

La campagne de stérilisation des chats errants sera reprise jusqu'à la fin d'année 2020 selon le calendrier suivant :

- Du 07 octobre au 16 octobre pour la rue SAINT- JEAN
- Du 19 octobre au 28 octobre pour la rue de l'ETANG
- Du 29 octobre au 06 novembre pour la rue des FLEURS
- Du 09 novembre au 19 novembre pour la GRAND RUE
- Du 23 novembre au 04 décembre pour la rue de la FORÊT
- Du 07 décembre au 11 décembre pour la rue du 22 NOVEMBRE
- Du 14 décembre au 18 décembre pour la rue des CHAMPS
- Du 21 décembre au 30 décembre pour la rue du MOULIN.

2. PERMANENCES AIDES SOCIALES.

A compter du **mardi 13 octobre** et tous les premiers mardis du mois, Mme Claudine KOCH, conseillère municipale et professionnelle dans le social, tiendra une permanence en mairie de 17 h00 à 19 h00 durant laquelle elle pourra fournir des informations, distiller des conseils et proposer une orientation à toutes les personnes qui en éprouve le besoin.

Les permanences suivantes auront lieu le **03/11/20** et le **01/12/20**.

3. INSCRIPTION POUR LES FONDS DE COUPE ET BOIS EN STERES PAR BUCHERON.

Les souhaits pour les fonds de coupe et les bois enstérés se feront au secrétariat de mairie jusqu'au **15 octobre 2020 inclus**. Les personnes intéressées devront obligatoirement disposer d'un chauffage total ou partiel au bois. Une seule demande est valable par foyer.

4. OPERATION « LES BRIOCHES DE L'AMITIE » – SAMEDI 17 OCTOBRE 2020.

Dans notre localité, la vente de brioches sera réalisée **samedi 17 octobre 2020 à partir de 9h** par des membres des associations locales. Nous remercions par avance les donateurs en faveur de l'A.F.A.E.I de Sarreguemines.

5. INSPECTION DU VILLAGE PAR LA COMMISSION HYGIENE ET SECURITE.

Une inspection du village sera réalisée **samedi 17 octobre 2020 à partir de 14 heures** pour procéder aux vérifications du domaine public de la commune, du quartier du Domerberg et de la Cité des Jardins quant aux nettoyages des trottoirs, caniveaux, débordements sur le domaine public de branchages et haies, etc.

6. DISTRIBUTION DE SACS MULTIFLUX PAR LE SYDEME.

La prochaine distribution de sacs multiflux par le SYDEME aura lieu **mercredi 21 octobre 2020 de 13h 30 à 19h 00 à la salle A.J.L.C**, rue du Stade. Vous munir de votre carte PASS SYDEME. Pour les nouveaux habitants, la demande de la carte PASS SYDEME devra être faite lors de la distribution.

7. FERMETURE DE LA DECHARGE DES DECHETS VERTS SISE RUE DES FLEURS.

La décharge des déchets verts, située rue des Fleurs, sera fermée à compter du **21 novembre 2020 à 17 h**.

8. INFORMATIONS COMMUNALES VIA SITE INTERNET ET L'APPLICATION INTRAMUROS.

Les informations via le support papier INFORMATIONS AUX HABITANTS seront fortement réduites pour privilégier les informations sur le site internet de la commune www.saint-jean-rohrbach.fr ou via l'application **Intramuros** sur les téléphones portables. Il s'agit d'une application gratuite à télécharger sur votre téléphone mobile pour suivre l'actualité et les événements dans la commune. Elle vous permettra surtout de recevoir en temps réels des alertes directement sur votre téléphone dans des cas tels que des conditions météorologiques exceptionnelles, des travaux sur la voirie, des coupures de courant ou d'eau, etc.

Il vous suffit de vous rendre sur le Play Store (pour les téléphones Android) ou sur l'Apple Store (pour les iPhone) et de taper **Intramuros** dans la barre de recherche et de télécharger l'application. Une fois installée, ouvrir l'application et sélectionner **Saint-Jean-Rohrbach** dans le département de la **Moselle**.

Pour les personnes qui ne seraient pas à l'aise avec ce type de procédure, nous vous proposons de venir avec votre smartphone en mairie lors des permanences pour que nous vous aidions à installer l'application.

9. RAPPEL - RECENSEMENT MILITAIRE POUR LES JEUNES A 16 ANS.

Le recensement militaire pour les jeunes est obligatoire à partir de 16 ans. Il n'y a pas de convocation spécifique émise par la mairie. Ce recensement enclenche la mise à disposition d'un certificat qui sera demandé pour toute inscription à des examens ou concours.